

Bilan



Bilan actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement	1 717 982	368 377	1 349 605	1 030 537
	Concessions, brevets, licences, marques, ...	2 112 000		2 112 000	2 112 000
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel, ...	128 715	100 974	27 741	31 118
	Autres immobilisations corporelles	31 779	23 934	7 845	8 057
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	3 400		3 400	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)		3 993 876	493 286	3 500 591	3 181 712
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières				
	En-cours de production				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	13 467		13 467	3 298
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CRÉANCES				
	Créances clients et comptes rattachés	55 614		55 614	43 137
	Autres créances	302 935		302 935	250 326
	Capital souscrit appelé non versé				
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres et instruments de trésorerie				
	DISPONIBILITÉS	151 045		151 045	119 017
	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	6 296		6 296	6 050
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)		529 358		529 358	421 827
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)					
Primes de remboursement des obligations (V)					
Écarts de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)		4 523 234	493 286	4 029 949	3 603 539

Bilan passif

		31/12/2024	31/12/2023
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital	109 500	109 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 079 600	2 079 600
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	RÉSERVES		
	Réserve légale	10 950	10 950
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Réserves indisponibles		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	851 489	576 181
	Résultat de l'exercice	101 050	275 307
	Subventions d'investissement	201 977	49 102
	Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		3 354 565	3 100 641
AUTRES F.P.	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées	180 000	200 000
	TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)	180 000	200 000
PROV.	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL PROVISIONS (II)		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	266 314	181 832
	Emprunts et dettes financières diverses	45 325	38 557
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 000	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	100 133	27 585
	Dettes fiscales et sociales	81 589	54 924
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	22	
	Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)		495 384	302 899
Écarts de conversion passif (IV)			
TOTAL PASSIF (I+I BIS+II+III+IV)		4 029 949	3 603 539

4DCELL
Société par actions simplifiée au capital de 109 500 €
Siège social : 14 rue de la Beaune, 93100 Montreuil
RCS BOBIGNY 828 029 900

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ANNUELLE DU 10 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 10 Juin,
A 10 heures,

[...]

PREMIERE RESOLUTION

*Présentation du rapport de gestion établi par le Président et Approbation des comptes de l'exercice clos le
31 Décembre 2024*

L'Assemblée générale après avoir entendu la présentation du rapport de gestion approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée générale donne quitus au président pour leurs gestions au cours de l'exercice.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate l'absence de dépense et charge visée à l'article 39-4 dudit Code.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice

A la suite de cette affectation, le compte de report à nouveau est de 952 539 euros.

L'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce

L'Assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve le rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

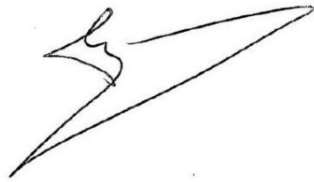
QUATRIEME RESOLUTION

Pouvoirs d'accomplir les formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité et de dépôt qu'il appartiendra.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président.

Président Monsieur Maël LE BERRE	
-------------------------------------	---